



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 4 juin 2013

Compte rendu affiché le : 7 juin 2013

Date de la convocation : 29 mai 2013

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 22

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Boudier J P, Louat R, Philippon B, Tardy F, Lornage F

CCFL : Berthet C, Séon M, Vincent G (2)

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M

SEM : Guyot P

Autres communes: Thizy G, Reynard R, Piot M, Bouchut O, Barcet A, Toinon D, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Bouchut O

Excusés : P Moralès, R Bouchut, G Villemagne, L Rousset, P Gonon, A Philippon

N° 416—Convention pour financement des travaux de nettoyage des bords de Coise à Larajasse

Au cours du mois d'avril 2013, un camion a déversé des caisses de Badoit sur le talus qui surplombe la Coise au Nézel sur la commune de Larajasse. Afin de réaliser le nettoyage du talus, il est fait appel à Rhône Insertion Environnement. Cette association d'insertion ne peut travailler que pour une collectivité et c'est pour cela que la facture des travaux sera faite à l'ordre du SIMA Coise. Monsieur le Président propose une convention qui devra être signée avec le transporteur Jacquemmoz de Modane qui est responsable des dégâts et les propriétaires des terrains concernés. L'entreprise Jacquemmoz reversera l'intégralité du montant de la facture au SIMA Coise. Le montant des travaux a été estimé à 1 500 €.

Une délibération doit autoriser le président à signer une convention entre la société de transport, les propriétaires du terrain et le SIMA Coise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention établie entre le SIMA Coise, le transporteur Jacquemmoz et les propriétaires. Le comité syndical demande que la somme payée à RIE soit intégralement remboursée par l'entreprise Jacquemmoz.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130604-416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2013

Publication : 10/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



SIMA COISE
Fait à Saint Galmier
le 4 juin 2013
Le Président Galmier
J.Y. Charbonnier 57